

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

**Séance ordinaire du 10 septembre 2012**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 10 septembre 2012 à 19 h, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :	Monsieur	Réjean Major	Maire
	Monsieur	André Patry	Conseiller
	Madame	Michelyne Bélair	Conseillère
	Monsieur	Yvon Pelletier	Conseiller
	Madame	Karo Poirier	Conseillère
	Monsieur	Gaston Lacroix	Conseiller
	Monsieur	Denis Lacroix	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Réjean Major.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

<b>0</b>	<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE</b>
----------	---

**0-1 Ouverture de la séance**

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance est ouverte à 19 h.

**0-2 Adoption de l'ordre du jour**

M.B. 2012-09-10-218

Sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par André Patry, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

<b>0</b>	<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE</b>
----------	---

0-1 Ouverture de la séance

0-2 Adoption de l'ordre du jour

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2012

B- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 août 2012

0-4 Période de questions

0-5 Rapport d'activités du maire pour le mois de septembre 2012

<b>100</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>
------------	--------------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux

100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

100-3 Projets de voirie 2012

- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits
- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois d'août 2012
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 août 2012
- 100-7 Approbation de la liste des matricules créditeurs au 31 août 2012
- 100-8 Avis de motion – Règlement adoptant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
- 100-9 Avis de motion – Règlement relatif aux pouvoirs et obligations additionnels de la directrice générale
- 100-10 Réaménagement des bureaux municipaux – Crédits budgétaires
- 100-11 Programmation des travaux – Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2010-2013) - Modification

<b>200</b>	<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>
------------	--------------------------

- 200-1 Rapport d'activités du service incendie
  - A- Nomination de deux nouveaux pompiers volontaires
  - B- Formation « Pompier 1 » pour quatre pompiers volontaires
- 200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Actions à réaliser
- 200-3 MRCVG – Appel d'offres en commun 120214 – Fourniture et installation de plaquettes et accessoires pour numéros civiques
- 200-4 Camion auto pompe - Suivi

<b>300</b>	<b>TRANSPORT</b>
------------	------------------

- 300-1 Rapport du directeur des travaux publics – Travaux exécutés en août 2012
- 300-2 Rapport du directeur des travaux publics – travaux prévus en septembre 2012
- 300-3 Résultats de l'appel d'offres regroupé pour traitement de surface double
- 300-4 Travaux de voirie 2012

<b>400</b>	<b>HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT</b>
------------	---

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
  - A- Travaux de réparations à l'usine d'épuration – Remplacement des roulements à billes
- 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
- 400-3 Écocentre et site des lagunes
- 400-4 Matières résiduelles et matières recyclables

<b>500</b>	<b>SANTÉ ET BIEN ÊTRE</b>
------------	---------------------------

<b>600</b>	<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>
------------	--

- 600-1 CCU
- 600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois d'août 2012

--	--

<b>700</b>	<b>LOISIRS ET CULTURE</b>
------------	---------------------------

700-1 Nomination de la nouvelle personne responsable de la bibliothèque  
700-2 Nouvel horaire d'ouverture de la bibliothèque  
700-3 Ouverture officielle de la nouvelle bibliothèque

<b>800</b>	<b>CORRESPONDANCE</b>
------------	-----------------------

<b>900</b>	<b>VARIA</b>
------------	--------------

900-1 Fermeture du quai public

<b>1000</b>	<b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b>
-------------	-----------------------------

<b>1100</b>	<b>LEVÉE DE LA SÉANCE</b>
-------------	---------------------------

**Adoptée à l'unanimité**

**0-3 Adoption des procès-verbaux**

**A- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2012**

M.B. 2012-09-10-219

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par André Patry, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2012, tel que rédigé par la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

**Adoptée à l'unanimité**

**B- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 août 2012**

M.B. 2012-09-10-220

Sur la proposition d'André Patry, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 août 2012, que rédigé par la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

**Adoptée à l'unanimité**

**0-4 Période de questions**

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Demande d'acquisition – ancienne Route 11
- Projet de subvention – Éco Action
- Pavage

**Avis de motion - Fermeture d'une section de l'ancienne Route 11**

Le conseiller au siège numéro 1, André Patry, annonce ce 10 septembre 2012, qu'un projet de règlement sera déposé lors d'une prochaine séance en vue d'adopter un règlement décrétant la fermeture d'une section de rue, soit l'ancienne route 11 section située tout près de la jonction de la route 105 et de la rue Principale, section nord.

---

André Patry  
Conseiller, siège #1

#### **0-5 Rapport d'activités du maire pour le mois d'août 2012**

Le maire Réjean Major, dépose son rapport d'activités pour le mois d'août 2012.

<b>100</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>
------------	--------------------------------

#### **100-1 Suivi des procès-verbaux**

#### **100-2 Rapport de délégation de pouvoirs**

M.B. 2012-09-10-221

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la période du 1<sup>er</sup> août 2012 au 31 août 2012, pour un montant total de 5935.05\$.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **100-3 Suivi des projets de voirie 2012**

Le suivi budgétaire des projets de voirie en date du 31 août 2012 est déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière. Ce suivi inclut les données concernant les chemins sectoriels.

#### **100-4 Approbation de la liste des virements de crédits**

#### **100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois d'août 2012**

M.B. 2012-09-10-222

Sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par André Patry, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois d'août 2012 pour un montant total de 66889.66\$ telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 août 2012**

M.B. 2012-09-10-223

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 31 août 2012 pour un montant de 42641.41\$ et d'autoriser les paiements.

**Adoptée à l'unanimité**

**100-7 Approbation de la liste des matricules créditeurs**

M.B. 2012-09-10-224

Sur la proposition d'André Patry, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu d'approuver la liste des matricules créditeurs au 31 août 2012 pour un montant total de 1798.11\$ et d'autoriser le paiement.

**Adoptée à l'unanimité**

**100-8 Avis de motion – Règlement adoptant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux**

Le conseiller au siège numéro 6, Denis Lacroix, annonce ce 10 septembre 2012, qu'un projet de règlement sera déposé lors d'une prochaine séance en vue d'adopter un règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux. Un projet de règlement rédigé par la directrice générale est déposé et le conseiller en fait la présentation. L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

---

Denis Lacroix  
Conseiller, siège #6

**100-9 Avis de motion – Règlement relatif aux pouvoirs et obligations additionnels de la directrice générale**

Le conseiller au siège numéro 6, Denis Lacroix, annonce ce 10 septembre 2012, qu'un projet de règlement sera déposé lors d'une prochaine séance en vue d'adopter un règlement relatif aux pouvoirs et obligations additionnels de la directrice générale. Un projet de règlement rédigé par la directrice générale est déposé. L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

---

Denis Lacroix  
Conseiller, siège #6

**100-10 Réaménagement des bureaux municipaux – Crédits budgétaires**

M.B. 2012-09-10-225

**Considérant** la relocalisation de la bibliothèque municipale à l'école élémentaire de Bouchette;

**Considérant** que le local où était situé la bibliothèque sera disponible pour y aménager des bureaux municipaux;

**Considérant** que les responsabilités additionnelles dévolues aux municipalités ces dernières années nécessitent l'engagement de personnel supplémentaire en plusieurs occasions;

**Considérant** que les espaces de travail actuellement disponibles ne suffisent plus;

**Considérant** les crédits inscrits au budget de l'année courante pour ce réaménagement;

**En conséquence**, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu de débloquer des crédits budgétaires d'un montant de 10000\$, soit la somme inscrite au budget courant, pour les travaux de réaménagement des bureaux municipaux. Ces dépenses seront imputées au poste « Immobilisations » (03-600-00-000).

**Adoptée à l'unanimité**

**100-11 Programmation des travaux – Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2010-2013) - Modification**

M.B. 2012-09-10-226

**Considérant** la résolution M.B. 2012-06-04-147 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 4 juin 2012;

**Considérant** la résolution M.B. 2012-07-23-196 adoptée lors de la séance extraordinaire de conseil tenue le 23 juillet 2012;

**Considérant** que présentement l'usine d'épuration nécessite des travaux de réparations urgentes;

**Considérant** la communication téléphonique avec un représentant du ministère des Affaires municipales et de l'Organisation du territoire (MAMROT);

**En conséquence**, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de modifier la programmation des travaux visés par la TECQ 2010-2013 afin d'affecter une somme de 35000\$ pour des travaux de réparation à l'usine d'épuration.

**Adoptée à l'unanimité**

<b>200</b>	<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>
------------	--------------------------

**200-1 Rapport d'activités du service incendie**

**Note au procès-verbal**

Le directeur du service incendie, Richard Carle, dépose son rapport d'activités pour les mois de juillet et août 2012.

**A- Nomination de deux nouveaux pompiers volontaires**

M.B. 2012-09-10-227

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu de procéder à l'embauche de deux pompiers volontaires, soit Dannick Lacroix Larivière et Simon Pelletier. Les membres du conseil leur souhaitent la bienvenue au sein de la brigade incendie de la municipalité et les remercient pour leur acceptation de s'impliquer au service de la population.

**Adoptée à l'unanimité**

**Note au procès-verbal**

Le conseiller au siège numéro 3, Yvon Pelletier s'est retiré pour cette décision considérant son lien familial avec un des candidats.

**B- Formation «Pompier 1» pour quatre pompiers volontaires**

M.B. 2012-09-10-228

**Considérant** la nomination de deux nouveaux pompiers volontaires séance tenante;

**Considérant** les obligations en matière de formation des pompiers volontaires;

**Considérant** la formation qui se prépare présentement, formation « Pompier 1 »

**En conséquence**, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par André Patry, il est résolu de procéder à l'inscription de quatre pompiers volontaires à la formation Pompier 1, soit Dannick Lacroix Larivière, Simon Pelletier, Steve Lapratte Whalen et Pascal Saumure. Les frais relatifs à cette formation sont d'un montant de 545\$ plus taxes plus le coût des pratiques et ce, pour chaque inscription.

**Adoptée à l'unanimité**

**Note au procès-verbal**

Le conseiller au siège numéro 3, Yvon Pelletier s'est retiré pour cette décision considérant son lien familial avec un pompier volontaire.

**200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Actions à réaliser**

**200-3 MRCVG – Appel d'offres en commun 120214 – Fourniture et installation de plaquettes et accessoires pour numéros civiques**

M.B. 2012-09-10-229

**Considérant** que le paragraphe 4<sup>o</sup> de l'article 14.3 du Code municipal (L.R.Q, c. C-27.1) permet à une municipalité d'accomplir en commun une demande de soumission pour adjudication d'un contrat;

**Considérant** que le premier alinéa de l'article 14.4 dudit Code permet à toute partie à telle entente de déléguer à une autre tout pouvoir nécessaire à l'exécution de l'entente;

**Considérant** que des municipalités locales membres de la municipalité régionale de comté La Vallée-de-la-Gatineau, ci-après la MRC, ont antérieurement signifié leur intérêt pour l'accomplissement en commun d'une

demande de soumission en vue d'adjuger un contrat pour la fourniture et l'installation de plaquettes pour numéros civiques;

**Considérant** que lesdites municipalités locales ont également alors signifié leur intérêt à déléguer à la MRC le pouvoir de demander cette soumission et d'adjuger le contrat pour elles et en leur nom.

**Considérant** qu'à cette fin, l'administration de la MRC a préparé et soumet à ce conseil le document d'appel d'offres intitulé *Appel d'offres en commun 120214 - fourniture et installation de plaquettes et accessoires pour numéros civiques*, document joint à la présente pour en faire partie intégrante;

**Considérant** que le troisième alinéa dudit article 14.3 prévoit que l'entente ne peut porter que sur une partie du processus menant à l'accomplissement de l'objet de l'acte visé;

**Considérant** que ce conseil entend déléguer ainsi de manière limitative à la MRC le pouvoir de demander les soumissions requises et celui d'octroyer le contrat ou de rejeter toutes les soumissions, pour elle et en son nom, à l'exclusion de toute autre responsabilité;

**Considérant** que le deuxième alinéa dudit article 14.4 prévoit que telle délégation entraîne, en cas d'acceptation d'une soumission par la délégataire, l'établissement d'un lien contractuel entre chaque délégant et le soumissionnaire et que la présente délégation exclut la délégataire de tout lien contractuel avec le soumissionnaire.

**En conséquence**, sur la proposition d'André Patry, appuyé par Denis Lacroix, il est résolu que la municipalité de Bouchette:

- se porte formellement partie, par la présente, à une entente entre les municipalités locales de Aumond, Blue Sea, Bouchette, Cayamant, Lac-Sainte-Marie et Messines et la municipalité régionale de comté La Vallée-de-la-Gatineau aux fins de demander des soumissions et d'adjuger un contrat pour la fourniture des biens et service décrits dans document d'appel d'offres intitulé *Appel d'offres en commun 120214 - fourniture et installation de plaquettes et accessoires pour numéros civiques* joint à la présente pour en faire partie intégrante;
- délègue exclusivement à la municipalité régionale de comté La Vallée-de-la-Gatineau le pouvoir de demander des soumissions et d'adjuger, pour et au nom de ce conseil le contrat y afférant;
- engage sa responsabilité contractuelle envers le soumissionnaire si une soumission est acceptée par la délégataire et dégage cette dernière de toute autre responsabilité ou acte pouvant découler de la mise en œuvre de l'entente.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 200-4 Camion auto pompe – Suivi

##### **Note au procès-verbal**

Le conseiller au siège numéro 6, Denis Lacroix, résume la situation en ce qui concerne le processus d'appel d'offres pour l'acquisition d'un camion auto pompe.

- Le devis a été examiné et corrigé avec le directeur du service incendie et un adjoint.
- Une visite du camion de la municipalité du Lac Ste-Marie a été effectuée.



- Le devis a été envoyé à la directrice générale pour que cette dernière complète la partie légale et administrative.
- Lors de la prochaine séance, le conseil pourrait l'approuver et procéder à l'adoption d'une résolution pour ainsi mandater la directrice générale pour publier un appel d'offres.

<b>300</b>	<b>TRANSPORT</b>
------------	------------------

**300-1 Rapport du directeur des travaux publics – travaux exécutés en août 2012**

**300-2 Rapport du directeur des travaux publics - Travaux prévus en septembre 2012**

**Note au procès-verbal**

Le directeur des travaux publics a déposé, par voie de mémo à la directrice générale, la liste des travaux exécutés durant le mois d'août 2012 de même que la liste des travaux prévus durant le mois de septembre 2012.

**300-3 Résultats de l'appel d'offres regroupé pour traitement de surface double**

M.B. 2012-09-10-230

**Considérant** la résolution M.B. 2012-08-06-210 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 6 août 2012;

**Considérant** le procès-verbal rédigé par la directrice générale de la municipalité d'Aumond, madame Julie Cardinal, suite à l'ouverture des soumissions effectuée le lundi 20 août 2012;

**Considérant** que la soumission conforme la plus basse est celle de Franroc, division de Sintra;

**Considérant** les discussions intervenues entre le maire, le directeur des travaux publics et un représentant de la compagnie Franroc;

**Considérant** que la pose du traitement de surface double ne peut se faire dans l'état où se trouvent présentement les deux chemins concernés par cet appel d'offres, soit la montée du Lac-des-Trente-et-Un-Milles et le chemin Paul;

**Considérant** que ces deux chemins nécessitent des travaux préparatoires avant de procéder à la pose d'un revêtement;

**Considérant** que le représentant de la compagnie Franroc nous a fait mention que la pose de ce genre de revêtement devait se faire avant le 15 septembre, information qui nous était inconnue;

**En conséquence**, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par André Patry, il est résolu que la municipalité de Bouchette est dans l'impossibilité d'accepter la soumission déposée par la compagnie Franroc et ce, pour la pose de traitement de surface double sur la montée du Lac-des-Trente-et-Un-Milles et le chemin Paul.

**Adoptée à l'unanimité**

## 300-4 Travaux de voirie 2012

### Travaux de voirie 2012 – Chemins sectoriels

#### M.B. 2012-09-10-231

**Considérant** la résolution M.B. 2012-07-03-175 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 3 juillet 2012;

**Considérant** le détail des travaux prévus sur les chemins sectoriels déposé par le directeur des travaux publics, soit :

Chemin Lafrenière	Rechargement 0-2½
Chemin Fortin	Rechargement 0-2½
Chemin de la Carpe	Fossés et rechargement 0-¾
Chemin Lesage	Rechargement
Chemin Charbonneau	Dynamitage et rechargement;

**Considérant** que les travaux énumérés respectent les crédits budgétaires pour chaque chemin concerné à l'exception du chemin Charbonneau;

**Considérant** que pour le chemin Charbonneau, des travaux de dynamitage sont nécessaires afin de corriger un écoulement des eaux problématique;

**Considérant** qu'une somme supplémentaire d'environ 6700\$ est nécessaire à l'exécution desdits travaux;

**Considérant** qu'un comité de voirie a été tenu en vue de procéder à l'étude de ces travaux, comité formé du maire Réjean Major, des conseillers André Patry, Yvon Pelletier, Gaston Lacroix et Denis Lacroix, du directeur des travaux publics Stéphane Patry et de la directrice générale Claudia Lacroix;

**Considérant** que les membres du comité recommandent au conseil municipal d'exécuter lesdits travaux sur les différents chemins sectoriels et ce, tel que présenté par le directeur des travaux publics;

**En conséquence**, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu que les crédits supplémentaires nécessaires aux travaux de dynamitage et de repositionnement du chemin Charbonneau soient pris à même les crédits provenant du financement non utilisé inscrit aux états financiers en date du 31 décembre 2011 et ainsi, autoriser la réalisation desdits travaux. Pour les autres travaux, les crédits seront pris à même les fonds provenant de la taxe sectorielle.

**Adoptée à l'unanimité**

## Travaux de voirie 2012

#### M.B. 2012-09-10-232

**Considérant** la résolution M.B. 2011-05-03-111 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 3 mai 2011;

**Considérant** la résolution M.B. 2011-07-04-190 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 4 juillet 2011;

**Considérant** qu'au 31 décembre 2011, une somme de 63216\$ est encore disponible pour les différents travaux de voirie autorisés en 2011;

**Considérant** le mémo déposé par le directeur des travaux publics, en date du 14 août 2012, mémo dans lequel des travaux sont énumérés et ce, concernant différents chemins;

**Considérant** que ces travaux doivent être faits avant la période hivernale afin d'éviter que des problèmes printaniers se reproduisent l'an prochain;

**Considérant** que les coûts approximatifs pour ces travaux sont de l'ordre de 30000\$ plus taxes;

**Considérant** que les chemins concernés dans ce mémo sont :

Lannigan  
Beauregard  
Bonnet-Rouge  
Ferme-des-Six

**Considérant** qu'un comité de voirie a été tenu en vue de procéder à l'étude de ces travaux, comité formé du maire Réjean Major, des conseillers André Patry, Yvon Pelletier, Gaston Lacroix et Denis Lacroix, du directeur des travaux publics Stéphane Patry et de la directrice générale Claudia Lacroix;

**Considérant** que les membres du comité recommandent au conseil municipal d'exécuter lesdits travaux sur les quatre chemins énumérés ci-dessus et ce, cet automne;

**En conséquence**, sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'ajouter les chemins Lannigan, Beauregard et Bonnet-Rouge aux chemins déjà concernés par les travaux de voirie autorisés en 2011 dont les crédits proviennent du financement non utilisé inscrit aux états financiers en date du 31 décembre 2011 et ainsi, autoriser la réalisation dès cet automne desdits travaux évalués à 30000\$ avant taxes.

**Adoptée à l'unanimité**

<b>400</b>	<b>HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT</b>
------------	---

**400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout**

**Bris à l'usine d'épuration**

**A- Travaux de réparations à l'usine d'épuration – Remplacement des roulements à billes**

M.B. 2012-09-10-233

**Considérant** le bris survenu à l'usine d'épuration le 31 août 2012;

**Considérant** l'urgence de procéder à la réparation dans les plus brefs délais;

**Considérant** que certaines pièces devaient être commandées afin de procéder à la réparation du bris;

**Considérant** le pouvoir du maire en situation d'urgence selon l'article 937 du Code municipal du Québec;

**Considérant** que les travaux de réparation ont été estimés à 15000\$ par monsieur Paul Lefebvre, représentant de la compagnie effectuant les travaux d'entretien à l'usine d'épuration;

**Considérant** que ces travaux consistent au remplacement de huit roulements à billes;

**Considérant** que lors de l'arrêt des opérations de l'usine, des travaux de maintenance devront probablement être faits;

**En conséquence**, sur la proposition d'André Patry, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu d'entériner la décision prise par le maire à l'effet de procéder aux travaux de réparations majeures à l'usine d'épuration soit le remplacement de huit roulements à billes et ce, pour une somme approximative de 15 000\$ et d'autoriser la réalisation de certains travaux de maintenance lors de l'arrêt des opérations. Les crédits reliés à ces travaux proviendront du programme de transfert de la taxe sur l'essence (TECQ 2010-2013).

**Adoptée à l'unanimité**

#### **400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc**

##### **Note au procès-verbal**

Un comité est à prévoir afin de procéder aux travaux de mise à niveau de la station de pompage, travaux financés par le programme de transfert de la taxe sur l'essence (TECQ 2010-2013).

#### **400-3 Écocentre et site des lagunes**

#### **400-4 Matières résiduelles et matières recyclables**

#### **Horaire estival de l'écocentre de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau**

M.B. 2012-09-10-234

**Considérant** l'horaire de l'écocentre de la MRCVG lors de la période estivale 2012;

**Considérant** que l'écocentre n'a été ouvert qu'un seul samedi en juillet 2012 et un seul samedi en août 2012;

**Considérant** que les membres du conseil municipal sont d'accord pour demander un changement de l'horaire en période estivale;

**Considérant** la présence de nombreux villégiateurs sur le territoire de la MRCVG et ce, surtout les fins de semaine en période estivale;

**En conséquence**, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de demander à la MRCVG de modifier l'horaire pour la prochaine saison estivale et de procéder à l'ouverture de l'écocentre à tous les samedis des mois de juillet et août 2013.

**Adoptée à l'unanimité**

<b>500</b>	<b>SANTÉ ET BIEN ÊTRE</b>
------------	---------------------------

<b>600</b>	<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>
------------	--

600-1 **CCU**

600-2 **Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois d'août 2012**

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois d'août 2012 sont déposées.

<b>700</b>	<b>LOISIRS ET CULTURE</b>
------------	---------------------------

700-1 **Nomination de la nouvelle personne responsable de la bibliothèque**

M.B. 2012-09-10-235

**Considérant** la résolution M.B. 2012-05-07-123 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 7 mai 2012;

**Considérant** l'appel de candidatures publié dans le journal La Gatineau en mai 2012;

**Considérant** la recommandation du comité de sélection, comité formé de la conseillère Michelyne Bélair et de la directrice générale;

**Considérant** que la candidate sélectionnée possède de l'expérience dans ce domaine, car elle occupe à l'occasion ce même poste au sein d'une municipalité voisine;

**En conséquence**, sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de procéder à l'embauche de madame Chantal Leblanc comme personne responsable de la bibliothèque municipale et ce, au même taux horaire que celui de la responsable actuellement en poste. Il est de plus résolu que madame Leblanc entre en fonction dès maintenant.

**Adoptée à l'unanimité**

**Note au procès-verbal**

Les membres du conseil désirent remercier madame Janick Patry pour le travail exécuté ainsi que pour être restée en poste et ce, même si sa démission à ce poste remonte au mois de mai 2012.

700-2 **Nouvel horaire d'ouverture de la bibliothèque**

M.B. 2012-09-10-236

**Considérant** la résolution M.B. 2012-09-10- adoptée séance tenante relativement à la nomination de la nouvelle personne responsable de la bibliothèque;

**Considérant** la relocalisation de la bibliothèque à l'école primaire de Bouchette;

**Considérant** que la municipalité désire rendre le service de la bibliothèque accessible durant la fin de semaine;

**Considérant** que les enseignants de l'école primaire demandent l'accès à la bibliothèque et ce, lors des jours de classes à une fréquence de une fois aux deux semaines environ;

**En conséquence**, sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par André Patry, il est résolu de modifier l'horaire de la bibliothèque comme suit :

Jeudi	18 h	@	20 h
Samedi	10 h	@	12 h
Jour de classe	12h30	@	14h30 (*)

(\*) Pour les élèves de l'école, un jour aux dix jours de classe.

**Adoptée à l'unanimité**

### 700-3 Ouverture officielle de la nouvelle bibliothèque

Point non traité.

<b>800</b>	<b>CORRESPONDANCE</b>
------------	-----------------------

### 800-1 Appui à la municipalité de Déléage – Demande à la MRCVG de limiter les augmentations

M.B. 2012-09-10-237

**Considérant** la résolution 2012-08-CMD8232 adoptée par les membres du conseil de la municipalité de Déléage lors de leur séance ordinaire tenue le 7 août 2012;

**Considérant** que les membres du conseil de la municipalité de Bouchette sont d'accord avec l'objectif de ladite résolution;

**En conséquence**, sur la proposition d'André Patry, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu d'appuyer la municipalité de Déléage et ainsi demander à la MRCVG de porter une attention particulière à ses dépenses lors de la préparation de son budget pour la prochaine année afin d'alléger le fardeau fiscal de tous les contribuables de la MRCVG.

**Adoptée à l'unanimité**

--	--

<b>900</b>	<b>VARIA</b>
------------	--------------

#### 900-1 **Fermeture du quai public**

M.B. 2012-09-10-238

**Considérant** le schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI);

**Considérant** l'obligation de procéder à l'installation de bornes-fontaines sèches à certains endroits dans la municipalité;

**Considérant** le certificat d'autorisation (CA) obtenu pour procéder à l'installation d'une borne sèche à la descente publique au Lac des Trente et Un Milles;

**Considérant** que les travaux doivent être effectués entre le 16 juillet 2012 et le 30 septembre 2012 et ce, tel qu'inscrit au CA;

**Considérant** la fermeture de la pêche le 16 septembre prochain;

**Considérant** le délai de deux semaines à partir de la fermeture de la pêche pour exécuter les travaux et ce, avant la date limite inscrite au CA, soit le 30 septembre 2012;

**Considérant** que la compagnie Majopial Itée, locataire par bail emphytéotique de cette propriété, va procéder à la réfection de la rampe de mise à l'eau;

**Considérant** que le locataire va aussi en profiter pour repositionner le quai avec les lignes de propriétés;

**En conséquence**, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de mandater la directrice générale afin que cette dernière procède à la publication d'un avis avisant les citoyens de la fermeture de la rampe de mise à l'eau au Lac des Trente et Un Milles du 17 septembre 2012 au 30 septembre 2012 et ce, dans le journal La Gatineau et sur le site Web de la municipalité. Cette dépense sera imputée au poste « Publicité et information » (02-130-00-340).

**Adoptée à l'unanimité**

#### **Note au procès-verbal**

Le conseiller au siège numéro 1, André Patry se questionne à l'effet d'exiger, lors de l'émission d'un certificat d'autorisation pour des travaux dans la marge riveraine, la description du genre de plantes qui seront plantées dans la marge. Un mandat est donné à l'inspecteur afin de vérifier cela avec un représentant de la MRCVG.

<b>1000</b>	<b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b>
-------------	-----------------------------

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Travaux de pavage
- Travaux de dynamitage
- Pente problématique du chemin Lesage
- Service de l'évaluation à la MRCVG

<b>1100</b>	<b>LEVÉE DE LA SÉANCE</b>
-------------	---------------------------

1100-1 Levée de la séance

M.B. 2012-09-10-239

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par André Patry, il est résolu de lever la présente séance à 20 h 40.

**Adoptée à l'unanimité**

---

Réjean Major  
Maire

---

Claudia Lacroix, g.m.a.  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière